



Adaptalia Métiers Santé

Restauration Rapide - IDCC: 1501

Formules socles à la main de l'entreprise

	Mini	Médium	Confort
HOSPITALISATION (Y COMPRIS FRAIS DE MATERNITÉ)			
Frais de séjour			
Frais de séjour dans un établissement conventionné	100 % BR - MR	180 % BR - MR	280 % BR - MR
Frais de séjour dans un établissement non conventionné	100 % BR - MR	180 % BR - MR	280 % BR - MR
Honoraires			
Médecins adhérents à l'un des DPTAM	100 % BR - MR	200 % BR - MR	280 % BR - MR
Médecins non adhérents à l'un des DPTAM	100 % BR - MR	180 % BR - MR	200 % BR - MR
Forfait journalier hospitalier	100 % forfait	100 % forfait	100 % forfait
Forfait actes lourds	100 % frais réels	100 % frais réels	100 % frais réels
Chambre particulière			
Chambre particulière (par jour)	1,3 % PMSS ⁽¹⁾	48 euros	64 euros
Lit d'accompagnement	0,5 % PMSS ⁽²⁾	32 euros ⁽³⁾	48 euros ⁽³⁾
Hospitway			
Pour préparer au mieux votre hospitalisation ou celle d'un proche, le service Hospitway vous permet de faire une recherche d'établissement parmi 200 pathologies sur la zone géographique souhaitée. Les données sont issues des 20 millions d'hospitalisations en France, à la fois lourdes et fréquentes.	Oui	Oui	Oui
SOINS COURANTS			
Honoraires médicaux			
Consultation ou visite d'un médecin généraliste adhérent à l'un des DPTAM	100 % BR - MR	190 % BR - MR	270 % BR - MR
Consultation ou visite d'un médecin généraliste non adhérent à l'un des DPTAM	100 % BR - MR	170 % BR - MR	200 % BR - MR
Consultation ou visite d'un médecin spécialiste adhérent à l'un des DPTAM	100 % BR - MR	190 % BR - MR	270 % BR - MR
Consultation ou visite d'un médecin spécialiste non adhérent à l'un des DPTAM	100 % BR - MR	170 % BR - MR	200 % BR - MR
Actes techniques médicaux, et actes de chirurgie pratiqués par un médecin adhérent à l'un des DPTAM	100 % BR - MR	190 % BR - MR	270 % BR - MR
Actes techniques médicaux, et actes de chirurgie pratiqués par un médecin non adhérent à l'un des DPTAM	100 % BR - MR	170 % BR - MR	200 % BR - MR
Imagerie médicale			
Actes d'imagerie, échographies et dopplers pratiqués par un médecin adhérent à l'un des DPTAM	100 % BR - MR	190 % BR - MR	270 % BR - MR
Actes d'imagerie, échographies et dopplers pratiqués par un médecin non adhérent à l'un des DPTAM	100 % BR - MR	170 % BR - MR	200 % BR - MR
Honoraires paramédicaux			
Les actes pratiqués par les auxiliaires médicaux : les infirmiers, les masseurs kinésithérapeutes, les orthophonistes, les orthoptistes et les pédicures-podologues	100 % BR - MR	160 % BR - MR	260 % BR - MR

Surcomplémentaires facultatives à la charge et au choix du salarié

Formule 1	Formule 2
50 % BR	100 % BR
50 % BR	100 % BR
50 % BR	100 % BR
50 % BR	100 % BR
32 euros	64 euros
16 euros ⁽³⁾	32 euros ⁽³⁾
-	-
50 % BR	100 % BR
50 % BR	100 % BR
50 % BR	100 % BR
50 % BR	100 % BR
50 % BR	100 % BR
50 % BR	100 % BR
50 % BR	100 % BR
50 % BR	50 % BR



Adaptalia Métiers Santé

Restauration Rapide - IDCC: 1501

Formules socles à la main de l'entreprise

	Mini	Médium	Confort
Analyses et examens de laboratoire			
Analyses et examens de laboratoire pris en charge par la Sécurité sociale	100 % BR - MR	160 % BR - MR	260 % BR - MR
Médicaments			
Médicaments pris en charge par la Sécurité sociale à 15% ou 30%	100 % BR - MR	100 % BR - MR	100 % BR - MR
Médicaments pris en charge par la Sécurité sociale à 65%	100 % BR - MR	100 % BR - MR	100 % BR - MR
Moyens contraceptifs prescrits et non pris en charge Sécurité Sociale (forfait global par année civile)	2 % PMSS	64 euros	64 euros
Médicaments homéopathiques prescrits figurant sur la liste des produits ayant une autorisation de mise sur le marché de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament (par an et par bénéficiaire)	60 euros	60 euros	60 euros
Matériel médical			
Appareillage, prothèses, produits et prestations diverses pris en charge par la Sécurité sociale	100 % BR - MR	210 % BR - MR	260 % BR - MR
Prévention			
Tout acte de prévention prévu à l'article R 871-2 du code de la Sécurité sociale	100 % BR - MR ⁽⁵⁾	100 % BR - MR ⁽⁵⁾	100 % BR - MR ⁽⁵⁾
Dépistage Hépatite B	100 % BR - MR	180 % BR - MR	280 % BR - MR
Bilan initial des troubles du langage oral et écrit	100 % BR - MR ⁽⁷⁾	180 % BR - MR ⁽⁷⁾	280 % BR - MR ⁽⁷⁾
Dépistage des troubles de l'audition	100 % BR - MR ⁽⁹⁾	190 % BR - MR ⁽¹⁰⁾	270 % BR - MR ⁽¹⁰⁾
Médicaments et produits à base de nicotine, non pris en charge par la Sécurité sociale, prescrits par un médecin dans un but de sevrage tabagique, avec autorisation de mise sur le marché ou norme Afnor, par année civile	51 euros	57 euros	57 euros
Les séances d'activité physique prescrites et adaptées aux affections définies par l'article D1172-2 du Code de la santé publique. L'activité physique doit être dispensée par un professionnel de santé ou un professionnel titulaire d'un diplôme ou certification, tels que définis à l'article D1172-2 du Code de la santé publique, par année civile	200 euros	200 euros	200 euros
Connecteurs Bluetooth pour stylos à insuline ou pour glucomètre, prescrit par un médecin (cette garantie intervient une fois dans la vie du contrat)	100 euros	100 euros	100 euros
Vaccins prescrits par un médecin non pris en charge par la Sécurité sociale dans les conditions prévues par leur autorisation de mise sur le marché (par année civile)	-	190 euros	190 euros
Autres postes			
Frais de Transports	100 % BR - MR	165 % BR - MR	265 % BR - MR
Cure thermale : frais médicaux, frais de séjour et frais de transport (forfait par année civile)	-	-	190 euros
Téléconsultation			
La Téléconsultation Médicale permet aux salariés de consulter un médecin par téléphone ou vidéo 24/7. Numéro de téléphone sans surcoût Depuis la France : 36 33 / Depuis l'étranger : +33 1 55 92 27 54	Oui	Oui	Oui

Surcomplémentaires facultatives à la charge et au choix du salarié

Formule 1	Formule 2
50 % BR	100 % BR
-	-
-	-
16 euros	32 euros
-	-
50 % BR	100 % BR
Oui ⁽⁶⁾	Oui ⁽⁶⁾
50 % BR	100 % BR
50 % BR ⁽⁸⁾	100 % BR ⁽⁸⁾
50 % BR ⁽¹¹⁾	100 % BR ⁽¹¹⁾
22 euros	38 euros
-	-
-	-
-	-
50 % BR	200 % BR
64 euros	128 euros
-	-



Adaptalia Métiers Santé

Restauration Rapide - IDCC: 1501

Formules socles à la main de l'entreprise

	Mini	Médium	Confort
My Easy Santé			
Le programme de prévention digital My Easy Santé vous aide à préserver, améliorer votre santé au quotidien et réduire vos facteurs de risque.	Oui	Oui	Oui
Maternité			
Forfait maternité (par enfant, en cas de naissances ou d'adoptions multiples le forfait est doublé)	-	160 euros	222 euros
Médecines non conventionnelles			
Médecine douce réalisée par un praticien disposant d'un numéro ADELI, RPPS ou FINESS (par année civile)	-	80 euros ⁽¹²⁾	110 euros ⁽¹²⁾
AIDES AUDITIVES			
Aides auditives			
Equipement 100% Santé	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR
Equipement à tarif libre de classe 2 pour les adultes	400 euros - MR	840 euros - MR	1040 euros - MR
Equipement à tarif libre de classe 2 pour les enfants	1400 euros - MR	1700 euros - MR	1700 euros - MR
Accessoires, entretien et piles pris en charge par la Sécurité sociale	100 % BR - MR	210 % BR - MR	260 % BR - MR
DENTAIRE			
Soins et prothèses 100% Santé	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR
Soins (hors 100% Santé)			
Consultations, soins courants, radiologie et parodontologie pris en charge par la Sécurité sociale	100 % BR - MR	170 % BR - MR	270 % BR - MR
Prothèses (hors 100% Santé)			
Prothèses à tarifs limités (dans la limite de 100% PLV-MR)	270 % BR - MR	320 % BR - MR	370 % BR - MR
Prothèses à tarifs libres	270 % BR - MR	320 % BR - MR ⁽¹⁴⁾	370 % BR - MR ⁽¹⁵⁾
Orthodontie			
Orthodontie prise en charge	125 % BR - MR	250 % BR - MR	350 % BR - MR
Orthodontie non prise en charge (par semestre dans la limite de 4 semestres consécutifs)	-	-	222 euros
Implantologie dentaire prise en charge par la Sécurité sociale			
Implants dentaires pris en charge par la Sécurité sociale	270 % BR - MR	320 % BR - MR	370 % BR - MR
Prothèses fixes non prises en charge par la Sécurité sociale			
Pilier de bridge sur dents saines (dans limite de 3 dents par an)	-	127 euros	190 euros
Implantologie dentaire non prise en charge par la Sécurité sociale			
Pose de l'implant, phase opératoire (dans la limite de 3 actes par an)	-	159 euros	159 euros
Faux moignon implantaire (dans la limite de 3 actes par an)	-	48 euros	48 euros
Bridge de base 3 éléments sur implants (par an)	-	381 euros	381 euros
Élément supplémentaire de bridge	-	127 euros ⁽¹⁶⁾	127 euros ⁽¹⁶⁾

Surcomplémentaires facultatives à la charge et au choix du salarié

Formule 1	Formule 2
-	-
160 euros	222 euros
32 euros ⁽¹³⁾	48 euros ⁽¹³⁾
-	-
200 euros	400 euros
300 euros	300 euros
50 % BR	100 % BR
50 % BR	100 % BR
100 % BR	150 % BR
100 % BR	150 % BR
100 % BR	150 % BR
222 euros	444 euros
100 % BR	150 % BR
64 euros	128 euros
238 euros	318 euros
72 euros	96 euros
571 euros	762 euros
190 euros ⁽¹⁷⁾	254 euros ⁽¹⁷⁾



Adaptalia Métiers Santé

Restauration Rapide - IDCC: 1501

Formules socles à la main de l'entreprise

	Mini	Médium	Confort
OPTIQUE			
Verres et monture ⁽²²⁾			
Equipements 100 % Santé	100 % PLV - MR	100% PLV-MR	100% PLV-MR
Equipements à tarif libre avec des Verres Simples	207 euros - MR	220 euros - MR	330 euros - MR
Equipements à tarif libre avec des Verres Complexes	207 euros - MR	350 euros - MR	525 euros - MR
Equipements à tarif libre avec des Verres Très complexes	207 euros - MR	395 euros - MR	595 euros - MR
dont un remboursement de la monture à tarif libre (Classe B) limité à :	100 euros - MR	100 euros - MR	100 euros - MR
Autres postes Optique			
Lentilles de contact correctrices prises en charge ou non par la Sécurité sociale (y compris jetables)	206 euros ⁽¹⁸⁾	206 euros ⁽¹⁸⁾	206 euros ⁽¹⁸⁾
Opération de la myopie ou de l'hypermétropie	-	190 euros ⁽²⁰⁾	317 euros ⁽²⁰⁾
Itelis			
Le Réseau Itelis permet aux assurés d'avoir accès à des soins de qualité, en protégeant leur budget.	Oui	Oui	Oui

Surcomplémentaires facultatives à la charge et au choix du salarié

Formule 1	Formule 2
-	-
75 euros	110 euros
115 euros	175 euros
130 euros	200 euros
100 euros	100 euros
38 euros ⁽¹⁹⁾	57 euros ⁽¹⁹⁾
128 euros ⁽²¹⁾	254 euros ⁽²¹⁾
-	-

3/2021

(1) dans la limite de 8 jours par hospitalisation (2) par jour et dans la limite de 8 jours par an pour les enfants bénéficiaires de moins de 15 ans (3) par jour, pour les enfants bénéficiaires de moins de 15 ans

(5) Remboursement minimum sinon remboursement selon le poste auquel il est rattaché. (6) selon le poste auquel il est rattaché (7) bilan réalisé avant l'âge de 14 ans (8) Bilan réalisé avant l'âge de 14 ans (9) dépistage réalisé chez les personnes de plus de 50 ans (10) dépistage réalisé chez les personnes de plus de 50 ans, niveau de remboursement pour les spécialistes adhérents à l'un des DPTAM (11) Dépistage réalisé chez les personnes de plus de 50 ans (12) Spécialités prises en charge: Acupuncture, Ostéopathie, Chiropractie dans la limite de 3 séances (13) dans la limite de 3 séances (14) Limité à 2000 euros par année civile et par bénéficiaire, au delà nous garantissons 270% BR-MR (15) Limité à 2400 euros par année civile et par bénéficiaire, au delà nous garantissons 270% BR-MR (16) dans la limite de 3 actes par an (bridge + élément supplémentaire) (17) dans la limite de 3 actes par an (18) forfait global par an, au delà la garantie des lentilles prise en charge est de 100% BR-MR (19) forfait global par an, par œil et par bénéficiaire (21) forfait global par an, par œil et par bénéficiaire, la garantie s'applique uniquement avec la formule Médium et Confort

(22) Nous limitons notre prise en charge à 1 monture et 2 verres tous les deux ans à compter de la date de délivrance de l'équipement précédent; à l'exception des cas pour lesquels un renouvellement anticipé est prévu dans la liste mentionnée à l'article L165-1 du code de la Sécurité sociale, notamment pour les enfants de moins de 16 ans et en cas d'évolution de la vue - la modification de correction doit être justifiée par la fourniture d'une nouvelle prescription médicale ou d'un justificatif de l'opticien. Pour les assurés presbytes ne voulant ou ne pouvant pas avoir des verres progressifs, il est possible de faire réaliser un équipement pour la vision de loin et un équipement pour la vision de près tous les 2 ans. Pour un équipement dont les verres relèvent de deux classes différentes, la garantie applicable est la moyenne des garanties de chaque classe.

Verres simples: Avec verres uni-focaux Sphère entre -6 et 6, Sphérocyndrique entre -6 et 0 et Cylindre inf = 4, Sphérocyndrique > 0 et (Sphère + Cylindre) inf = 6,

Verres complexes : Avec verres uni-focaux, Sphère hors zone -6 et 6, Sphérocyndrique entre -6 et 0 et Cylindre > 4, Sphérocyndrique inf -6 et Cylindre sup = 0,25, Sphérocyndrique > 0 et (Sphère + Cylindre) > 6, Avec verres multifocaux Sphère entre -4 et 4, Sphérocyndrique entre -8 et 0 et Cylindre inf = 4, Sphérocyndrique > 0 et (Sphère + Cylindre) inf = 8

Verres très complexes : Avec verres multifocaux, Sphère hors zone -4 et 4, Sphérocyndrique entre -8 et 0 et Cylindre inf = 4, Sphérocyndrique < -8 et Cylindre sup = 0,25, Sphérocyndrique > 0 et (Sphère + Cylindre) > 8,

Document non contractuel

AXA France Vie. Entreprise régie par le Code des assurances - Société anonyme au capital de 487 725 073,50 € - 310 499 959 RCS Nanterre. Siège social : 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex • AXA Assurances Vie Mutuelle : Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes Siren 353 457 245 • Siège social : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre cedex. • AXA Assistance France. S.A au capital de 2 082 094 € - 311 338 339 R.C.S. Nanterre. SIRET 311 338 339 00071. Siège social : 6, Rue André Gide 92320 Châtillon • Itelis SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 5 452 135,92 € - 440 358 471 RCS PARIS Mandataire d'assurance immatriculé à FORIAS sous le n°10058758 - Immeuble « Le Diapason » - 218 avenue Jean Jaurès - 75019 Paris. La société AXA PEOPLE PROTECTOR SERVICES, S.A UNIPERSONNELLE dont le siège social situé à Madrid, Emilio Vargas, 6, CP 28043, C.I.F n A-86154341 et dûment inscrit dans le Registre du Commerce de Madrid, Volume 28.459, Feuillelet 201, section 8, feuille numéro 512 428, inscription 1 °, édite l'Application mobile et la version web Easy Santé (www.myeasysante.fr).